

COMPTE RENDU DU 2^{ème} conseil d'école

Jeudi 20 mars 2014 18h

Mairie de St Hilaire de Brens

Présents :

Pour la Mairie de Saint Hilaire de Brens : Vincent CLEUX,
Isabelle JANAUDY et Bernard Carrier ;
Pour la Mairie de Vénérieu : Félicia GRAY ;
Pour la Mairie de Moras : Eric Sucillon ;
Les enseignants de Vénérieu Julien BAUP, Crystèle
PHILIBERT et Myriam BRENAC ;
Les enseignants de Saint Hilaire de Brens Monique
BOUVET, Adeline BRUNET et Aurore REILHAN,

Pour les parents d'élèves : Stéphanie ALQUATI, Marine
VALTIER, David MORIN et Marjolaine TERTIAN ;
Pour l'association de la Cantine : Cécile JEAN et Estelle
COURBIERE ;
Les ATSEM de Saint Hilaire de Brens : Isabelle
DESCHAMPS et Catherine ARBIN.

Excusée : Mme Grange (IEN)

Ordre du jour

- 1.
2. **Ecoles**
 - a. Effectifs Prévisionnels pour la rentrée 2014/2015
 - b. Appréciation des élèves Classe de MS
 - c. Natation
 - d. Réforme : Diminution du temps méridien
 - e. Hygiène scolaire : gestion des poux
 - f. Remerciements
 - c. Réforme : centre aéré et bus ?
 - d. Réforme et fonctionnement de la garderie en fonction des TAP ?
 - e. Nouvelle classe et cantine sur St Hilaire ?
 - f. Démission des membres de l'association de la cantine
 - g. Jeux pour les enfants à St Hilaire
 - h. Nouveau poste d'ATSEM ?
 - i. Ecole de Vénérieu : demande d'un sac de sciure
 - j. Ecole de St Hilaire : Bac à sable ? Bacs de tri ? Marquage au sol pour l'arrêt de bus ?
3. **Mairies**
 - a. Ouverture d'une nouvelle classe pour la prochaine rentrée ?
 - b. Réforme et mise en place de la garderie le mercredi ?

1. ECOLES

a. Effectifs prévisionnels

PS : 32	GS : 24	CE1 : 23	CM1 : 24	Total : 183 élèves pour 6 classes
MS : 24	CP : 17	CE2 : 18	CM2 : 21	

Etant donné la croissance importante des effectifs, il est fort probable qu'une 7^{ème} classe voie le jour à la rentrée prochaine. Toutefois, la décision définitive d'ouverture (qui relève de la directrice académique des services de l'éducation nationale) ne sera pas connue avant le mois de mai (au plus tôt). L'école de Vénérieu n'ayant pas la capacité nécessaire pour accueillir cette nouvelle classe, c'est l'école de Saint Hilaire qui devrait s'en charger grâce aux travaux qui y sont réalisés actuellement.

La mairie de Saint Hilaire précise qu'étant donné l'avancement des travaux, les locaux seront en principe prêts pour la rentrée 2014/2015 (elle travaille en ce sens).

Toutefois, elle ne peut le garantir dans la mesure où l'annonce d'une possible ouverture est récente, et dans la mesure où ce local était une classe "réserve" prévue initialement pour être aménagée dans 10 à 15 ans, étant donné la croissance mesurée du village de Saint Hilaire. Cependant, la forte augmentation de la population à Vénérieu oblige à trouver très rapidement une solution pour la scolarisation des élèves. La mairie de Saint Hilaire précise que si toutefois la classe n'était pas prête pour la rentrée, Vénérieu assurerait temporairement l'accueil des enfants (probablement dans un algéco).

b. Appréciation des élèves classe de MS

Question : Nous n'avons aucune appréciation individuelle sur nos enfants concernant leur travail, leur comportement... est-il normal que nous n'ayons qu'un résumé général de leur activité par trimestre ?

Réponse : Cette question ne relève pas du Conseil d'École. Il est possible d'adresser directement cette demande à l'enseignant concerné, notamment en demandant un rendez-vous individuel.

Il est rappelé que la communication directe avec l'enseignant est primordiale et importante.

c. Natation

Question : S'agissant des activités sportives entrant dans le programme : quid de la natation ?

Réponse : Cette question est posée systématiquement à chaque conseil d'école.

Des demandes avaient été faites aux conseillers pédagogiques de la circonscription mais avaient essuyé des refus par manque de place et notamment car la communauté de communes des Balmes Dauphinoises ne dispose pas de piscine. Il faut donc s'adresser à une autre communauté de communes dont les écoles sont prioritaires, ce qui limite les créneaux horaires disponibles.

Par ailleurs, le coût du transport serait peu rentable pour la durée de l'activité.

Il a été souligné le fait que des communes telles que Saint Marcel Bel Accueil ou Saint Chef, qui se trouvent être dans la même configuration, participent, elles, à un cycle natation.

Cela dit, les dernières démarches en ce sens datant d'environ 4 ans, il semblerait intéressant de reformuler une demande aux personnes intéressées afin de débloquent cette situation. Pour information, une demande a à nouveau été formulée en début d'année auprès de la conseillère pédagogique de circonscription qui a confirmé le blocage des créneaux piscine et n'a pu que suggérer une sortie à la semaine à Vaujany, ce qui est difficilement envisageable (coût, nécessité d'un hébergement et nuitées ...)

d. Réforme : diminution du temps méridien

Question : La prochaine réforme prévoit un temps méridien de 1h45. Comment va être gérée cette diminution de temps ? (notamment au regard des effectifs déjà insuffisants)

Réponse : Les horaires ont déjà été validés par l'IEN, on ne peut donc revenir dessus. Concernant la gestion, cela est difficile de répondre pour le moment et cela dépendra des décisions prises par les nouvelles équipes municipales.

e. Hygiène scolaire : gestion des poux

Question : S'agissant de l'hygiène scolaire, quid du protocole à respecter en collectivité en cas d'infection de poux ? (désinfection des locaux et notamment de toutes les couchettes et portes manteaux, dès le premier enfant touché)

Réponse : Il n'existe pas de protocole de désinfection.

Les literies sont nettoyées régulièrement mais il est impossible de le faire tous les jours (changer les draps de tout le dortoir est totalement impossible car cela représente trop de temps).

De plus, il faut préciser que chaque enfant est toujours installé dans la même couchette, avec son propre oreiller et sa couverture, qui sont eux-mêmes rangés dans un casier individuel à chaque fin de sieste. La transmission des poux ne se fait donc pas au dortoir.

A ce sujet, il est rappelé aux parents que lorsque leur enfant présente des poux, il est nécessaire de le traiter en suivant un protocole strict (le respect de celui-ci est le seul moyen de s'en débarrasser). *Pour éviter toute contamination, il est également conseillé de ne pas mettre l'enfant à l'école avant la disparition totale des poux et lentes* (difficile à envisager lorsque l'école est obligatoire. Il faut surtout que le traitement ait été effectué efficacement (peigne à poux entre autres)

Il est précisé par les enseignants qu'il n'est pas possible d'exclure de l'école les enfants qui en sont porteurs.

A toutes fins utiles, une note d'information sur le traitement sera transmise via le cahier de liaison.

f. Remerciements

L'école de Vénérieu tient à remercier :

- les « Amis de Vénérieu », lesquels font chaque année un don à l'école. Cette année, le don de 810 € a permis l'achat de tapis de gym et autres accessoires pour les élèves.

- les parents qui ont généreusement donné une dizaine d'ordinateurs à l'école, permettant ainsi de renouveler le parc informatique.

- Monsieur LAURENCIN qui assure avec un grand professionnalisme la maintenance de ce parc informatique.

- la mairie de Vénérieu, qui a fourni à l'école 2 ordinateurs neufs.

- les parents qui ont accompagné les sorties de ski et ceux qui ont passé l'agrément afin de permettre la mise en place de ces sorties.

1. MAIRIES

a. Ouverture d'une nouvelle classe pour la prochaine rentrée ?

Question : S'agissant de la prochaine organisation de la semaine scolaire, y-a-t-il une nouvelle classe de prévue sur St Hilaire de Brens ?

Réponse : Tout est fait pour. L'architecte est très confiant et la classe devrait être prête pour la prochaine rentrée.

Dans le cas contraire, une solution provisoire serait mise en place sur Vénérieu.

En tout état de cause, nous serons fixés à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin à venir (cf. point n°1).

b. Réforme et mise en place de la garderie le mercredi ?

Question : S'agissant de la garderie et des prochains rythmes scolaires : quels sont les arguments pour que les communes refusent la garderie le mercredi matin et fin de matinée, le coût de la garderie étant à la charge des parents ?

Réponse : Il ne s'agit pas d'un non catégorique (en effet, le refus ferme valait pour la cantine)

En fonction des décisions à venir des nouvelles équipes municipales, il est envisagé que la garderie soit mise en place le matin de 7h30 à 8h25 et de la fin de la classe à 12h30/13h afin de permettre aux parents qui travaillent la matinée de récupérer leurs enfants.

c. Réforme : centre aéré et bus ?

Question : D'après les informations, pas de bus ni de centre aéré le mercredi après la classe ? Qu'en est-il réellement ? La CCBD va-t-elle mettre en place un bus le mercredi ??

Nous souhaitons que les deux mairies fassent remonter auprès de la CCBD ce besoin d'un BS + cantine entre le centre aéré de St Marcel et les écoles.

Réponse : Tous les maires de la CCBD ont évoqué le sujet lors des réunions, pour un transport entre les écoles et le centre aéré de St Marcel. Si cela peut se faire, alors le repas des élèves se ferait au centre aéré.

Mais cette décision ne pourra être prise qu'après les élections (une fois que les nouveaux élus de la CCBD seront en place).

Pour le transport, en fonction des effectifs, il pourra être fait appel à une structure de Montcarra qui dispose de minibus.

D'autre part, il n'y a pas de raison pour que le bus effectuant la liaison entre les écoles de St Hilaire et de Vénérieu le matin et le soir ne soit pas mis en place le mercredi également. Il s'agit de la responsabilité du Conseil Général.

d. Réforme et fonctionnement de la garderie en fonction des TAP ?

Question : S'agissant de la garderie, avec la mise en place de la réforme et les horaires de l'école modifiés : quels seront les horaires de la garderie et les tarifs ? Sera-t-elle toujours facturée à l'heure ? Est-ce que les horaires seront les mêmes pour les garderies des 2 villages ? La garderie a-t-elle un effectif maximum d'enfants à respecter ?

Réponse : ces questions ne relèvent pas du conseil d'école mais de la garderie ; celle-ci étant gérée par une association de parents bénévoles, elle ne pourra pas répondre tant que ne sera pas faite la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Il n'y a pas de nombre d'enfants maximum, si ce n'est (à priori) qu'il ne faudra pas dépasser 1 enfant par m² (mais aucun métrage n'ayant été donné, aucun calcul n'est faisable en l'état).

e. Nouvelle classe et cantine sur St Hilaire ?

Question : S'agissant de la restauration, sur St Hilaire, si une 4^{ème} classe est prévue, comment sera organisé le service de la cantine ? Les agents ayant déjà des difficultés cette année avec la mise en place de 2 services pleins, est-il prévu un recrutement d'agent ? Un agrandissement de la cantine (réorganisation) ? Un 3^{ème} service ?

Réponse : Pour l'agrandissement c'est non, pas possible vu l'implantation des bâtiments et financièrement non (un agrandissement de l'école est en cours... !).

Un 3^{ème} service ne sera également pas possible en termes de temps, de matériel et d'agent.

La cantine ne peut accueillir plus de 36 élèves + 2 adultes par service, soit un total de 72 élèves sur deux services.

Actuellement 70 enfants sont inscrits à la cantine et le maximum de fréquentation de la cantine a été de 58 élèves.

Cependant avec l'ouverture possible de la quatrième classe, il ne sera probablement plus possible d'accueillir toutes les demandes pour la restauration scolaire. Pour déterminer qui pourra bénéficier de la cantine, il serait envisagé de remettre en place des critères restrictifs. Le respect de la législation en la matière (interdisant notamment de subordonner l'accueil au fait que les deux parents aient un emploi) conduirait certainement à refuser les PS.

A titre d'information, il est indiqué qu'en deux ans (et pour les deux communes), le nombre d'élèves inscrits à la cantine est passé de 94 à 144 !

Par ailleurs, les PS ont été admis à la cantine cette année :

- parce que les dérogations coûtaient cher aux municipalités, qui ont dû trouver un moyen de pérenniser la scolarité des enfants sur nos communes ;

- parce que l'agent employé en supplément a permis la mise en place de deux services et donc l'accueil de plus d'enfants.

f. Démission des membres de l'association de la cantine

Question : S'agissant de la démission des bénévoles de l'association de la cantine, les parents demandent que les mairies prennent leurs responsabilités en assurant un service de qualité et professionnalisé, y compris dans sa gestion. Autrement dit la question n'est pas de trouver des parents pour remplacer les démissionnaires mais que les communes assurent un service de qualité.

Réponse : les mairies remercient les membres actuels et anciens membres, BENEVOLES, de l'association des cantines pour leur implication qui permet d'offrir un service de qualité. Cela leur demande un travail considérable.

Si toutefois aucun parent d'élève ne se proposait pour faire perdurer cette association, la mairie de St Hilaire prendrait évidemment ses responsabilités.

La secrétaire de mairie étant déjà bien occupée, il serait donc envisagé le recrutement d'un agent qui gérerait les inscriptions et qui s'occuperait également des TAP.

Cependant, ce recrutement engendrerait sans aucun doute un coût supplémentaire qui serait alors impacté directement sur les bénéficiaires de la cantine, à savoir une augmentation du coût du repas non négligeable.

g. Jeux pour les enfants à St Hilaire

Question : Est-il possible de prévoir des jeux extérieurs pour la récréation ?

Réponse : Cela n'a pas été prévu au budget par l'équipe municipale précédente.

h. Nouveau poste d'ATSEM ?

Question : S'agissant de la sécurité de nos enfants, nous demandons qu'un nouveau poste d'ATSEM soit créé à St Hilaire. Les effectifs semblent clairement insuffisants, notamment au regard de l'incident de la sortie de Noël dernier à St Hilaire.

Réponse : Cela n'a pas été prévu au budget par l'équipe précédente.

Par ailleurs, tant que l'application de la réforme des rythmes scolaires n'est pas cadrée, les municipalités ne souhaitent pas se prononcer.

D'autre part, les enseignantes de St Hilaire ont demandé des explications par rapport à la nature de l'incident et invitent une nouvelle fois les parents ayant des questions particulières à s'adresser directement à elles.

i. Ecole de Vénérieu : demande d'un sac de sciure

L'école de Vénérieu demande la possibilité d'avoir un sac de sciure (en cas de vomissements) et un store occultant dans la classe de CM1/CM2.

La mairie de Vénérieu répond favorablement à ces deux demandes étant précisé, s'agissant du store, qu'il a déjà été commandé et est en cours de réception et, s'agissant des vomissements, que des produits d'entretiens idoines seront achetés.

Enfin, les enrôlés prévus sont également en cours de réalisation.

j. Ecole de St Hilaire : Bac à sable ? Bacs de tri ? Marquage au sol pour l'arrêt de bus ?

Question : Est-il possible de transformer le jardin potager en bac à sable à l'école de St Hilaire ?

Réponse : Cette question fait suite à une information erronée annonçant la nécessité de supprimer le jardin potager. Les responsables de la mairie répondent que cela n'est pas prévu. Par ailleurs le sable présenterait des inconvénients majeurs et il n'est donc pas possible de procéder à cet aménagement.

Question : Est-il possible d'avoir des bacs de tri ? (actuellement il n'y en a plus et tous les déchets vont à la poubelle)

Réponse : Oui, sans problème.

Question : Est-il possible d'avoir un marquage au sol ou un panneau pour le car sur le parking (interdisant le stationnement) ?

Réponse : Le marquage au sol existe mais des parents s'y garent tout de même.

Il est rappelé que pour garantir au mieux la sécurité des enfants qui montent et descendent du bus, il est impératif que tous se conforment à l'interdiction.

La mairie va donc être obligée de se déplacer pour rappeler aux conducteurs utilisant cette place réservée de bien vouloir se garer ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.